

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 11 mars 2022

Date de convocation : 04/03/2022

Etaient présents : Philippe DANIEL, Daniel BILLIOTTE, Catherine MENGEL, Régine COLLE, Romain MANGEOT, Frédéric BORDY, Dominique ANTOINE, Emilie STEFAN, Pierre SIMONIN

Etaient absents : Clément BECKER,
Secrétaire : Daniel BILLIOTTE

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION POUR L'ANNEE 2021 AINSI QUE DES AFFECTATIONS DES RESULTATS

COMPTES ADMINISTRATIFS - COMMUNE- ASSAINISSEMENT :

Votes des comptes de gestion et des comptes administratifs

Résultat CA ASSAINISSEMENT :

Investissement : 15 845.11 €

Fonctionnement : 27 705.50 €

Résultat global : 43 550.61 €

Résultat CA COMMUNE

Investissement : 17 557.75 €

Fonctionnement : 116 725.95 €

Résultat global : 134 283.70 €

Affectation des résultats :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	144 431.45 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	144 431.45 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	33 402.86 €

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour 2022 :

- Association Achat fourniture du collège de Blainville 40 €
- ADMR 120 €
- Aide aux vacances en CLSH 100 €
- Association des donneurs de sang de Blainville 70 €
- Association des handicapés de Blainville Damelevières 70 €
- Association des Sapeurs-Pompiers de Blainville 180 €
- Comité départemental contre le cancer : 50 €
- comité départemental de la Résistance 50 €
- Croix-Rouge française : 50 €

- Association majorette Les Libellules de Damelevières 150 €
- Souvenir français : 50 €
- UNSS Collège de Blainville : 90 €
- Au compte 657362 : CCAS de Vigneulles : 3500 €

PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (CLSH)

Monsieur le Maire rappelle les conditions de versement de l'aide aux vacances en CLSH :

- Inscription au CLSH de Damelevières : pas de participation communale étant donné que le tarif consenti aux familles à Damelevières s'applique également aux familles résidant à Vigneulles (depuis 2010),
- Inscription dans un autre CLSH que celui de Damelevières : la participation communale est de 5 € par enfant et par jour, dans la limite de 15 jours de fréquentation.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'aide aux vacances en CLSH 2022 se fera dans les mêmes conditions que les années précédentes et inscrit 100 € au budget au compte 6574.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les taxes directes locales 2022 comme suit :

Taxe foncière (bâti) :	25.42 %
Taxe foncière (non bâti)	14.92 %
CFE :	17.09 %
Soit un produit attendu de 64 679 €.	

BUDGET COMMUNE

Investissement : 228 623.21 €

Fonctionnement : 208 325.35 €

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « EAU VIGNEULLES »

Il est décidé de transformer le budget annexe « ASSAINISSEMENT » en budget annexe « EAU VIGNEULLES » pour la gestion du service eau , au 1^{er} janvier 2022.

CC3M : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le conseil municipal **approuve** la convention constitutive de groupement de commandes pérenne en vue de la passation et de l'exécution de plusieurs marchés publics à venir, désigne la Communauté de communes Meurthe Mortagne Moselle, en tant que coordonnateur du Groupement, et **autorise** le Maire à signer cette convention.

SOIREE THEATRE 2022

Pour la soirée théâtre du 4 juin 2022, le conseil municipal décide de fixer la participation au repas des personnes de 12 ans et plus qui résident à l'extérieur de la commune, à 15 €.

AFFAIRES DIVERSES

- SIS de Damelevières : participation des communes